



L'avortement, un combat féministe toujours d'actualité !

Il aura fallu attendre une épidémie pour parler de l'avortement dans le monde. Début février 2016, la Haute Commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU a demandé aux gouvernements d'Amérique latine de libéraliser leurs lois sur l'avortement afin de donner aux femmes le choix de poursuivre ou non leur grossesse en cas de suspicion d'une contamination par le virus Zika. Les autorités locales avaient quant à elles préféré conseiller aux femmes de « ne pas être enceintes ». Comble de l'hypocrisie, dans des pays où l'avortement est encore considéré comme un crime et l'accès à la contraception extrêmement difficile voire inexistant.

L'avortement est pourtant une réalité : une grossesse sur cinq est interrompue de façon volontaire dans le monde. C'est aussi une liberté fondamentale qui fait partie du droit à la santé sexuelle et reproductive, inscrit dans des conventions internationales comme le programme d'action du Caire, auxquelles la quasi-totalité des Etats a souscrit il y a plus de vingt ans. L'accès à l'avortement sûr et légal, tout comme l'accès à la contraception, est une composante clef de la réussite des politiques de développement international, d'égalité des sexes, de lutte contre la pauvreté. Des femmes qui ont la capacité de faire leurs propres choix, de planifier leurs grossesses sont des femmes qui peuvent s'impliquer dans un parcours scolaire, subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches.

En dépit de ces engagements et des nombreuses recommandations de l'ONU, pour qui forcer une femme à poursuivre une grossesse est une violence à son encontre, de nombreux pays continuent à restreindre l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive dont l'avortement sûr et légal fait partie. L'Europe ne fait pas exception à la règle. En Pologne et en Irlande, la loi est toujours aussi restrictive. En Macédoine, au Portugal et en Espagne, le droit des femmes à disposer de leur corps est en sursis. Et bien que les attaques contre Le Planning américain aient été condamnées aux Etats-Unis par plusieurs décisions juridiques, le lobbying acharné des anti-choix a gagné le Parlement européen, où les attaques contre le droit à l'avortement et plus précisément contre les associations de planning familial se sont intensifiées.

Et en France ? Alors que plusieurs mesures phares ont été prises pour améliorer l'accès à l'avortement (suppression de la notion de détresse, remboursement à 100% et suppression du délai de réflexion entre autres), l'accès n'est toujours pas garanti dans tous les territoires du fait des restructurations hospitalières qui ont conduit à la fermeture de nombreuses maternités et centres IVG ; ni pour tous les publics, comme le montrent notamment les difficultés éprouvées par un certain nombre de femmes étrangères à avoir recours à une IVG totalement prise en charge et dans de bonnes conditions. Et le climat des dernières élections régionales n'augure rien de bon pour les droits des femmes. Pourtant, les droits sexuels, acquis de haute lutte et inscrits dans la loi grâce à notre mobilisation, sont un préalable à l'égalité femmes-hommes : contraception, avortement, éducation à la sexualité, lutte contre le VIH/sida sont indissociables et doivent s'appliquer de la même façon sur tout le territoire ! Les attaques répétées contre ces droits nous alertent, mais elles ne nous découragent pas ! – bien au contraire ! Nous, organisations féministes, associations d'éducation populaire, syndicats, associations familiales progressistes, organisations de défense des droits humains, sommes parmi celles et ceux qui, partout dans le monde, sont attaché.e.s à la défense des libertés fondamentales.

Nous nous mobilisons aujourd'hui pour demander que ces libertés soient pleinement reconnues et respectées, en France et en Europe. Pour ce faire, nous demandons en premier lieu la suppression de la double clause de conscience spécifique à l'IVG. Le code de la santé publique donne déjà le droit aux médecins de refuser de pratiquer des actes contraires à leurs principes, le maintien d'une clause spécifique pour l'avortement renforce la culpabilisation des femmes véhiculée par la société et rend plus compliqué l'accès à l'IVG. Rappelons qu'en Italie, où plus de 80% des médecins refusent de pratiquer l'avortement, la clause de conscience n'est pas un enjeu symbolique, mais un véritable problème de santé publique !

Nous exigeons que la prise en charge des femmes en demande d'IVG inclue le choix des méthodes, un accueil par un personnel formé et volontaire, avec des moyens suffisants pour prendre en charge toutes les demandes d'IVG.

De plus, face à un système de santé qui subit de plein fouet les baisses de crédits et la concentration croissante de l'offre de soins (avec, comme conséquence, le rallongement des délais d'attente, l'impossibilité de choisir la méthode d'interruption de grossesse ou le type d'anesthésie) nous réaffirmons que la défense du droit à l'IVG passe aussi par une attribution des moyens à la mesure des besoins. Toute politique progressiste qui n'est pas accompagnée par des moyens adéquats, est une politique illusoire.

Enfin, nous appelons aujourd'hui à une mobilisation européenne de toute la société civile pour que le droit à l'avortement soit enfin reconnu comme un droit fondamental par tous les Etats d'Europe : c'est un enjeu de santé publique, c'est un enjeu démocratique, c'est un enjeu d'égalité.

Oui à nos droits, tous nos droits, et à la liberté de choix d'avoir un enfant, ou non